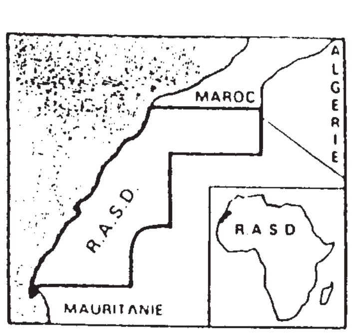


# SAHARA INFO

JUIN 1992

Association des Amis de la République Arabe Sahraouie Démocratique

B.P. 244 - 75227 Paris Cedex 05 C.C.P. 19303 94 K PARIS

R.A.S.D.


# REVUE DE PRESSE

EDITORIAL

PAR GEORGES MONTARON

## HYPOCRISIE

Rien n'est plus éclairant qu'une histoire vraie. Il nous faut la raconter.

Au premier chapitre de celle-ci, il y a un acteur sympathique, un homme qui préfère l'action à la dissertation, et qui dit tout haut ce que les ministres, ses collègues, pensent tout bas. Bernard Kouchner, puisque c'est du ministre de la Santé qu'il s'agit, a déclaré récemment à « Jeune Afrique » qu'« *il était plutôt du côté du Maroc dans la querelle qui l'oppose au Front Polisario* » et il précisait que le royaume d'Hassan II « *était un pays relativement démocratique* ».

C'était si contraire aux positions et aux engagements officiels et publics de la France que le Quai d'Orsay publia aussitôt un communiqué dans lequel il précisa que la France a « *constamment soutenu les efforts des Nations Unies, à l'effet de permettre l'organisation d'un référendum d'autodétermination sous contrôle international* ».

Le second chapitre débute avec l'arrivée en France du Secrétaire général du Polisario. Mohamed Abdelaziz est le représentant légitime du peuple sahraoui, chassé de chez lui par l'armée marocaine. C'est lui qui a négocié avec l'ONU et le roi du Maroc pour mettre en place le Plan de Paix au Sahara occidental, officialisé par le Conseil de Sécurité, unanime. C'est donc un personnage important. En Espagne, où il vient d'effectuer une visite, il a été reçu par le Premier ministre Felipe Gonzalez. Ce qui n'a pas empêché Madrid d'avoir par ailleurs, de bons et fructueux rapports avec Rabat.

Son représentant à Paris, Baba Sayed, avait prévenu les Autorités françaises de cette visite et souhaité qu'à l'Elysée et au Quai d'Orsay des collaborateurs du président de la République et du ministre des Affaires étrangères accordent à Mohamed Abdelaziz des audiences.

Des personnalités et nous-même, au nom de « Témoignage Chrétien », avons écrit à François Mitterrand et à Roland Dumas pour leur dire qu'ils avaient l'occasion de concrétiser leurs bonnes intentions à l'égard du peuple sahraoui par un geste concret, visible de tous. Mieux, la France, comme membre du Conseil de Sécurité, pouvait s'informer, en direct, des sentiments des Sahraouis comme elle connait, par des contacts diplomatiques et des visites, la position du roi du Maroc.

De leur côté, des parlementaires sont intervenus au Sénat et à l'Assemblée nationale. C'est le maire des Ulis, le sénateur Paul Loridant qui est monté à la tribune du Palais du Luxembourg. « *Les risques sont grands de voir le conflit armé reprendre dans quelques semaines* » déclara-t-il. Et il poursuivit en demandant que la France « *réactive le Plan de Paix dans les meilleurs délais* ».

C'est Elisabeth Guigou qui lui répondit au nom de Roland Dumas. Elle est ministre délégué aux Affaires européennes ! On ne manque pas d'humour au Quai d'Orsay. A moins qu'on n'ait qu'une vague idée de la géographie.

Notre ministre délégué renouvela les pétitions de principes que l'on connait : la France est plus que jamais attachée au droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et « *elle suit l'évolution du dossier du Sahara occidental avec une particulière attention* ».

*Mohamed Abdelaziz, Secrétaire général du Polisario reçu dans les locaux de « TC » par Georges Montaron*

Kocher

Troisième chapitre. Cette attention est si grande que l'Elysée et le Quai d'Orsay ont refusé de recevoir Mohamed Abdelaziz. « *Il était en voyage privé* », affirme Elisabeth Guigou. Un voyage privé avec voiture d'accompagnement bourrée de policiers.

Quant aux personnalités qui ont écrit à François Mitterrand et Roland Dumas, elles n'ont reçu aucune réponse à leur courrier. La politique étrangère de la France est un domaine réservé. C'est une chasse gardée, interdite aux citoyens.

Pourquoi un tel mépris, un tel refus du dialogue ?

Il ne faut en rien déplaire à « notre ami le roi » Hassan II. Dans la réalité, c'est ce brave Kouchner qui a raison. La France a choisi le Maroc et sacrifié sur l'autel de la réal politik les Sahraouis et leur droit à l'autodétermination. François Mitterrand, qui ne cesse d'exalter les valeurs et de dénoncer l'argent corrupteur — ce en quoi il a raison — cède devant le complexe militaro-industriel français et devant ceux qui font de bonnes affaires au Maroc. Et Sa Majesté chérifienne, commandeur des Croyants, est si séduisante !

Qu'importe que demain la guerre reprenne, qu'elle génère des troubles dans tout le Maghreb. Les marchands de canons feront de bonnes affaires. Et la France aura prononcé des paroles généreuses. Nos dirigeants pourront se laver les mains.

Cette histoire ajoutée à d'autres confirme que la France n'a plus de politique étrangère. Sur le plan international nous collons aux pas de George Bush inspirateur du Nouvel Ordre mondial. En Europe, c'est à l'ombre du chancelier Kohl que nous nous réfugions pour bâtir une Europe libérale. Au Maghreb, nous cédons tout à Hassan II. Et nous abandonnons des régions entières où la France avait pourtant une vocation particulière à assumer : le Vietnam dans le Sud Est asiatique, le Liban, la Syrie et les Palestiniens au Proche Orient, l'Egypte livrée aux mains des financiers américains...

Conscient de la réalité de ces abandons, le pouvoir politique, de temps en temps, rappelle ce qui était contenu dans les 101 propositions de Mitterrand et dans la Lettre aux Français. Mais ce ne sont que paroles. Les actes, chaque jour, les contredisent. L'hypocrisie est reine.

30+5+92 T.C.

Témoignage Chrétien 30 Mai 1992

## Référendum au Sahara occidental

***La position du Polisario ● Le Maroc est un occupant de fait ● C'est au peuple sahraoui de décider de son sort.***

Toutes les études historiques, en particulier celles de Maurice Barbier, ont démontré que le Maroc n'avait jamais pénétré au Sahara occidental, et, dans son avis rendu le 16 octobre 1975, la Cour internationale de justice, d'une façon très détaillée, récuse chacune des « preuves » apportées par le Maroc et les déclare non concluantes (1). Enfin, si la Cour reconnaît l'existence de liens juridiques d'allégeance entre le sultan du Maroc et certaines tribus vivant sur le territoire du Sahara occidental... en revanche, la Cour conclut que les éléments et renseignements portés à sa connaissance n'établissent l'existence d'aucun lien de souveraineté territoriale entre le territoire du Sahara occidental d'une part, le royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien d'autre part. La Cour n'a donc pas constaté l'existence de liens juridiques de nature à modifier l'application de la résolution 1514 (XV) quant à la décolonisation du Sahara occidental et, en particulier, l'application du principe d'autodétermination grâce à l'expression libre et authentique de la volonté des populations du territoire (avis consultatif § 162).

**PAR BABA SAYED ***

Loin de consacrer les droits de souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental, la Cour les nie, elle n'admet que des liens d'allégeance avec certaines tribus vivant sur le territoire, ce qui ne signifie même pas que ces tribus soient sahraouies. Nous sommes donc loin des droits historiques du Maroc.

Bien plus, on ne trouverait aucune tombe de Marocain sur le territoire du Sahara occidental avant l'invasion de 1975 et que, lors de la bataille des sept caïds, tous les corps des Marocains tués furent rapatriés à Goulimine afin de ne pas être enterrés au Sahara occidental. Tous les témoignages convergent pour démontrer que le Maroc n'a jamais étendu son autorité au Sahara occidental et que les tentatives sporadiques pour s'y implanter ont suscité une hostilité et un rejet de la part des Sahraouis.

Dès lors, les événements qui se déroulent au Sahara occidental se situent dans le même cadre juridique que ceux qui se sont déroulés récemment dans la région du Golfe. Si les puissances occidentales n'étaient intervenues, le Koweït serait aujourd'hui dans la même situation que le Sahara occidental, et nul doute que si Saddam Hussein en avait eu le temps, il aurait pu organiser une Marche verte aussi impressionnante que celle d'Hassan II : l'histoire, celle de l'Italie fasciste en particulier, aurait dû nous apprendre à faire preuve de plus de circonspection face à ces mouvements populaires fort peu spontanés.

Le Maroc est un occupant de fait, qui ne tire ces droits que de la violence. C'est ce que de nombreuses résolutions de l'ONU sont venues affirmer : « *Déplore vivement l'aggravation de la situation découlant de l'occupation du Sahara occidental par le Maroc et de l'extension de cette occupation au territoire récemment évacué par la Mauritanie* » (Résol. 34/37 (XXX/VII) du 21 novembre 1979). En conséquence, le Maroc n'exerce aucune souveraineté reconnue par le droit international public sur le territoire du Sahara occidental. Peut-être qu'à l'issue du référendum les Sahraouis choisiront de se fondre ou de s'associer avec le royaume du Maroc, mais ce choix ne doit dépendre que d'eux et d'eux seuls. Le référendum ne doit pas se dérouler entre le front Polisario d'un côté et le royaume du Maroc de l'autre, mais entre les seuls Sahraouis. Or, nous sommes loin d'une telle réalité.

Le premier plan de paix reconnu par l'ensemble des institutions gouvernementales procédait de la résolution AHG 104, adoptée par l'OUA en juin 1983. Cette résolution subordonnait tout le processus de paix — cessez-le-feu et référendum — à l'ouverture de négociations directes entre le Maroc et le front Polisario. Le refus du Maroc d'accepter toute rencontre avec le front Polisario, a contraint le secrétaire général des Nations unies à enclencher un processus de négociations indirectes sur la base d'une plate-forme commune acceptée par les deux parties au conflit et comportant trois éléments : il sera mis fin au conflit par un référendum d'autodétermination, sous l'autorité exclusive de l'ONU ; la question posée sera « Voulez-vous être indépendants ou voulez-vous être rattachés au Maroc ? » ; le corps électoral sera composé sur la base du recensement effectué par les Espagnols, en 1974, et qui dénombrait 73 497 habitants.

Le référendum, conformément aux résolutions de l'ONU, doit être sans aucune contrainte administrative ou militaire, c'est-à-dire que les troupes et l'administration marocaines doivent se retirer du territoire et les forces de l'ONU, en nombre suffisant, doivent garantir la sécurité des habitants et la liberté de leur suffrage. Si aucune de ces conditions n'est remplie, le référendum n'aura aucun sens.

**B. S.**

* *Représentant du front Polisario pour la France.*

(1) *Cf.* Référendum au Sahara occidental, *par Raymond Geouffre de la Pradelle*, « Opinions » *du 14 janvier*

Le Figaro 4 mars 1992

## Mohammed Abdelaziz : « Nous sommes prêts à corriger les listes électorales »

***Le secrétaire général du Front Polisario est pret à faire une légère concession pour favoriser le plan de paix.***

**LE FIGARO. — Le Maroc a-t-il des droits sur le Sahara occidental ?**

**Mohammed ABDELAZIZ.** — Non. Aussi loin que l'on remonte dans l'histoire, le Maroc n'a jamais pénétré au Sahara occidental. Après enquête, la Cour internationale de justice de La Haye a rendu, en 1975, un avis concluant qu'il n'y a aucun lien de souveraineté territoriale entre le Sahara occidental et le royaume du Maroc ou l'ensemble mauritanien.

**— Le cessez-le-feu est-il respecté ?**

— D'une façon générale, oui. Depuis le 6 septembre dernier, les observateurs déployés dans la région n'ont pas constaté de violations réelles. Mais le Maroc effectue régulièrement des incursions et des reconnaissances aériennes qui constituent des atteintes au cessez-le-feu.

**— Le référendum sur l'autodétermination du peuple sahraoui aura-t-il lieu, et quand ?**

— Nous ne savons pas à quelle date précise, mais nous avons la conviction qu'il y aura un référendum. Je ne vois pas comment le Maroc pourrait faire échec à la volonté internationale : ce serait une atteinte à l'ONU. Si le Maroc n'avait pas bloqué le plan de paix de l'ONU, le référendum aurait eu lieu en janvier dernier. Maintenant, nous attendons les conclusions de l'émissaire du secrétaire général des Nations unies qui vient de se rendre dans la région.

**— Le Maroc et le Front Polisario ne sont pas d'accord sur la constitution des listes électorales. Selon vous, comment doivent-elles être établies ? Et êtes-vous prêt à faire des concessions à ce sujet ?**

— En 1988, tout le monde était d'accord pour établir les listes à partir du recensement espagnol de 1974. Ensuite, le Maroc est revenu sur cette décision et a présenté des listes incluant des Marocains qui n'avaient rien à voir avec le Sahara occidental. C'était inacceptable. Nous sommes prêts à coopérer avec l'ONU pour dialoguer avec le Maroc et débloquer la situation.

Il peut y avoir une marge d'erreur de 1 % à 6 % dans le recensement espagnol qui donne soixante-quatorze mille Sahraouis. Si l'ONU demande cette correction, nous sommes prêts à aller dans ce sens. Mais nous ne pouvons accepter les exigences marocaines qui parlent d'accorder le droit de vote à cent vingt mille personnes supplémentaires.

**— Le Polisario acceptera-t-il le résultat du référendum si celui-ci est en faveur du rattachement au Maroc ?**

— Oui. Nous l'avons déjà dit. Si l'on organise un référendum démocratique, libre, de Sahraouis authentiques et si le peuple choisit d'être marocain, le Front acceptera ce choix.

**— Il semblerait qu'Alger, qui doit affronter des problèmes internes importants, soit en train de lâcher le Polisario...**

— Non. Nous avons des contacts permaments avec Alger. Les dirigeants algériens nous ont assuré de leur soutien ferme et actif du plan de paix.

**— Qu'attendez-vous du gouvernement français ?**

— Le plan de paix engage tout le monde, y compris la France, membre permanent de l'ONU. La France, en raison de ses liens avec les pays d'Afrique du Nord, a une responsabilité dans cette région. Elle doit agir en faveur de l'application du plan de paix, du respect de la légalité et du droit à l'autodétermination du peuple sahraoui. Elle doit encourager ses amis, comme le roi Hassan II, à lever les obstacles dressés devant la paix dans notre région.

**— Il y a eu ces derniers mois de nombreuses défections dans les rangs du Polisario vers le Maroc. Qu'en pensez-vous ?**

— Ces gens ne représentent qu'eux-mêmes. Ils ont occupé des fonctions plus ou moins importantes au sein du Polisario. Certains ont échoué dans leur tâche, d'autres sont fatigués de la vie dure que nous devons mener, d'autres ont été achetés. Ce sont des éléments ralliés à la police du Maroc et utilisés par elle à des fins de propagande.

**— Certains d'entre eux accusent le Polisario de torturer, d'emprisonner ceux qui ne sont plus d'accord.**

— La meilleure réponse que je puisse vous faire, c'est d'aller voir sur place. J'invite tous les journalistes du monde à aller enquêter sur le terrain. Certains de ces accusateurs ont vécu dans les rangs du Polisario pendant de longues années, sans rien trouver à redire. Mme Gajmoula Bent Ebbi a été instruite grâce au Front. Elle a été membre du bureau politique pendant plusieurs années. A cette époque, elle voyageait, elle représentait le Front à l'étranger, elle était libre de s'exprimer. Pourquoi ne nous a-t-elle pas dénoncés si nous étions condamnables ?

Puis, elle a été démise de ses fonctions de présidente de l'Union des femmes sahraouies par ces mêmes femmes qui ne voulaient plus d'elle pour les représenter. Elle n'a pas accepté de rentrer dans le rang. Maintenant, elle est au service de la police marocaine. Il n'y a rien de vrai dans ce qu'elle affirme.

Propos recueillis par **Irène JARRY.**

**Les Saharaouis attendent de l'ONU un nouveau calendrier d**
(Photo Van der Pl

Le Figaro 29 Mai 1992



LE MAINE LIBRE

## Le président de la République Sahraouie au Mans

# «La France fuit ses responsabilités»

**Ce n'est pas le fait du hasard si M. Abd El Aziz, président de la République Arabe Sahraouie Démocratique et secrétaire général du Front Polisario a choisi Le Mans comme première étape de son séjour en France. Le chef-lieu du département de la Sarthe a, en effet, été la première ville française à se jumeler il y a tout juste 10 ans avec Haouza, une ville située sur le territoire tenu par le Polisario.**

M. Abd El Aziz a manifestement apprécié le soutien déterminé apporté par Le Mans à la lutte mené par le peuple sahraoui pour son indépendance et sa liberté. Par contre, il n'a pas manqué d'exprimer toute son amertume devant la position du gouvernement français « qui refuse de prendre ses responsabilités et dont l'attitude conforte le Maroc dans son intransigeance et son refus du plan de paix proposé par le Conseil de sécurité de l'O.N.U ».

### «Nous avons besoin de vous»

Les représentants des quatre autres villes françaises (Loon-Plage, Albi, Argenteuil et Cuges-les-Lagnes) jumelées avec une ville sahraouie étaient aussi présents au Mans, pour apporter un même soutien au président Abd El Aziz. Celui-ci a présenté la situation de son peuple, dont plus de 50 % vit sous l'oppression sur le territoire occupé par le Maroc, alors que l'autre partie est réfugiée sur un territoire désertique contrôlé par le Front Polisario. Puis il a justifié sa présence en France « parce que nous avons besoin de l'appui des élus et de l'opinion publique pour faire pression sur le Maroc afin qu'il accepte le plan de paix de l'O.N.U ». M. Abd El Aziz dit avoir senti partout un élan de sympathie envers son peuple, tant de la population que des représentants des partis politiques et des syndicats. Par contre, le président de la République Sahraouie n'a pas manqué de mettre en cause le gouvernement français « dont la position est malheureusement la plus réticente à notre égard ». S'il reconnait que la France « a participé objectivement au plan de paix en fournissant observateurs et moyens financiers », M. Abd El Aziz constate que le gouvernement hésite à le rencontrer, « nous n'avons jamais reçu de lui des réponses convaincantes, et que son attitude conforte le Maroc dans son intransigeance et son refus du plan de paix ». Le président Sahraoui va plus loin en accusant notre gouvernement « de soutenir la situation de blocage, notamment pour imposer la liste électorale sur laquelle sont inscrits des gens qui n'ont rien à voir avec le Sahara occidental ».

### Volonté de coopérer

Sur le plan de paix proposé par le conseil de sécurité de l'O.N.U, le président Abd El Aziz s'est dit prêt à contribuer à sa mise en place « et à croire à une solution pacifique du conflit ». Il reste que depuis le cessez-le-feu décidé le 6 septembre et l'arrivée de 400 casques bleus sur le terrain, la situation reste bloquée par le refus du Maroc de s'en tenir au recencement espagnol de 1974 pour organiser le référendum d'autodétermination du peuple Sahraoui. Pas question pour son président d'accepter « que le Maroc impose à l'O.N.U. le transfert de plus de 120.000 de ses habitants sur le territoire qu'il occupe ». Pour M. Abd El Aziz, la solution du conflit passe par une application sans concession du plan de paix de l'O.N.U. « Nous sommes un petit peuple qui ne demande qu'à vivre libre et indépendant sur notre territoire, mais si le Maroc persiste dans la rebellion, nous seront obligés de reprendre les armes », a bien noté le président Sahraoui pour ajouter qu'en cas d'échec du plan de paix « la crédibilité de l'O.N.U. sera mise en cause ». Pour l'heure, le président Abd El Aziz peut compter sur le soutien des villes jumelées avec celles de son pays. Cela au travers d'un appel transmis au gouvernement français et demandant notamment au Conseil de sécurité de l'O.N.U « l'application complète et immédiate de sa résolution 690 qui place l'organisation et le contrôle du référendum sous sa seule souveraineté ».

J.-Y. CADIOU.

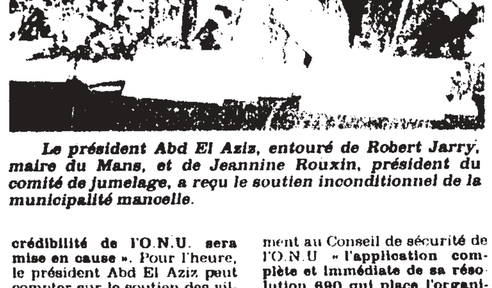

***Le président Abd El Aziz, entouré de Robert Jarry, maire du Mans, et de Jeannine Rouxin, président du comité de jumelage, a reçu le soutien inconditionnel de la municipalité mancelle.***

LIBÉRATION 23 Juin 1992

MAROC

# Le Sahara fait les frais de l'ouverture

**En lançant aujourd'hui la campagne électorale dans le Sahara occidental, le pouvoir annexe de facto l'ex-colonie espagnole, revendiquée par le Polisario.**

**Rabat, envoyé spécial**

Comme pour mieux rappeler que l'ouverture démocratique et la *« récupération des provinces sahariennes »* seront liées, c'est à Laayoune, la principale ville du Sahara occidental, que le ministre marocain de l'Intérieur donne aujourd'hui le coup d'envoi pour l'inscription sur les nouvelles listes électorales. *« Dans la transparence la plus totale et loin de toute ambiguïté »*, selon la promesse du roi Hassan II, celles-ci devront servir de base à quatre scrutins importants avant la fin de l'année : l'adoption, par voie référendaire, d'une révision constitutionnelle au mois de septembre, puis des élections locales, régionales et nationales. Quant à l'organisation, sous le contrôle des Nations unies, d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental, elle paraît plus que jamais hypothétique. A moins d'être tranchée dans les trois mois à venir, la question de l'appartenance de ces terres au Maroc ne se posera plus.

Le Front Polisario qui, depuis dix-neuf ans, lutte pour l'indépendance du Sahara occidental ne s'y est d'ailleurs pas trompé. A peine le ministre marocain de l'Intérieur, Driss Basri, avait-il précisé que toutes les consultations électorales à venir auraient également lieu dans les *« provinces du Sud »*, que le numéro deux du Polisario, Moustapha Sayed, dénonçait cette *« ultime provocation »* comme un *casus belli*. *« Le jour où le premier bulletin de vote est rempli au Sahara occidental, dans le cadre d'une mascarade électorale du pouvoir marocain, nous reprendrons les hostilités »*, a-t-il déclaré à Radio France Internationale, menaçant ainsi de rompre définitivement la trêve précaire, *« surveillée »* depuis septembre dernier par près de 500 Casques bleus des Nations unies.

Enlisée dans les sables sahariens, l'ONU n'a, quant à elle, pas encore réagi. En principe, le référendum d'autodétermination au Sahara occidental aurait déjà dû être organisé au début de l'année. Or, le Maroc et le Front Polisario se disputent toujours sur la définition du corps électoral appelé à voter pour l'indépendance ou pour l'intégration au Maroc de l'ancienne colonie espagnole. En attendant, d'innombrables violations du cessez-le-feu par l'armée marocaine n'ont été sanctionnées d'aucune manière. Aussi, dès janvier dernier, un rapport soumis au comité des Affaires étrangères du Sénat américain, constatait-il *« l'absence de volonté politique »* des Nations unies qui, face à *« l'hostilité et l'obstruction des autorités marocaines »*, mettait les Casques bleus dans une *« situation intenable »*. Doutant fort, dans ces conditions, que le référendum d'autodétermination ait jamais lieu, le rapport recommandait aux autorités américaines de se préparer, *« comme plusieurs autres Etats »*, au retrait pur et simple de leur contingent...

Contrairement aux Nations unies, l'opposition marocaine n'est nullement gênée par la politique du fait accompli électoral. Ralliée autour du trône depuis quinze ans, pour les besoins de la *« cause sacrée nationale »* qu'est le recouvrement des *« terres sahariennes »*, l'opposition de Sa Majesté ne peut, au contraire, que se féliciter des échéances fixées. D'autant que le parlement, élu en 1984 pour six ans, avait déjà vu sa législature prolongée de deux années *« en attendant que la question du Sahara occidental soit définitivement réglée »*. Ce qui, dans les faits, revenait à une mise sous cloche de la vie politique au Maroc qui n'a été relancée que le 3 mars dernier, avec l'annonce par le roi d'une révision constitutionnelle, suivie d'une cascade de scrutins à tous les niveaux.

Depuis, l'opposition marocaine négocie chèrement sa caution d'une démocratisation que des pourfendeurs radicaux du régime, tels que l'exilé Abraham Serfaty, condamnent d'avance comme simple *« vernissage de la tyrannie »*. Il est vrai que plus personne, même pas le très puissant ministre de l'Intérieur, ne conteste aujourd'hui les fraudes électorales du passé. Seulement, à présent, le souverain veut avoir de *« son »* peuple *« une photographie aussi conforme que possible »*... Une nouvelle loi électorale vient ainsi d'être adoptée. Si l'opposition s'est offert le luxe de boycotter ce vote, elle n'en participe pas moins aux tractations en cours pour le découpage des circonscriptions et le contrôle de la *« sincérité du processus électoral »*. *In fine*, il lui sera difficile de ne pas aller aux urnes : selon ses propres dires, les assemblées où elle siège depuis huit ans ne doivent leur légitimité qu'à des *« trucages éhontés »*...

L'opposition marocaine est prise au piège de sa crédibilité. D'autant plus que le très populaire leader syndicaliste et membre dirigeant de l'Union socialiste des forces populaires (USFP), Noubir Amaoui, s'est prononcé à plusieurs reprises pour une *« monarchie parlementaire »* où *« le roi règne mais ne gouverne pas »*. Depuis le 17 avril, condamné à deux ans de réclusion pour avoir traité le gouvernement de *« bande de voleurs »*, Amaoui médite ce projet à l'ombre de sa cellule, à la prison de Salé. L'opposition ne mène guère campagne pour sa libération. Or, que fera-t-elle si, une fois l'aggiornamento constitutionnel révélé, quand Hassan II pourra dire, comme au début de son règne en 1962 : *« La Constitution que j'ai construite de mes mains est avant tout le renouvellement du pacte sacré qui a toujours uni le peuple et le roi »*

**Stephen SMITH**

El WATAN 13 Juin 1992

## SAHARA OCCIDENTAL

Le charter de la paix s'est finalement heurté au refus marocain de le laisser atterrir à El Ayoun, et permettre à ses passagers d'être les témoins de la situation que vivent les Sahraouis dans les territoires occupés. Leur intention était aussi d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les menaces qui pèsent sur le plan de paix de l'ONU.

Son application est bloquée et de grandes pressions sont exercées sur le contingent de la MINURSO (Mission des Nations unies pour l'organisation du référendum au Sahara Occidental), alors que l'ONU tarde à réagir pour défendre son plan.

Parallèlement, s'est ouverte à Genève une nouvelle série de négociations indirectes entre le Front Polisario et le Maroc, sous l'égide de M. Yacoub Khan, représentant spécial de l'ONU pour le Sahara Occidental. M. Bechir Mustapha Sayed, porteur de propositions sahraouies, devait retrouver hier, M. Yacoub Khan.

# CHARTER DE LA PAIX / *Les Marocains n'en veulent pas*

Suite de la page 1

Carmelo Ramirez, maire de la ville de Santa-Lucia (îles Canaries) et un des membres de la coordination, s'est rendu il y a quelques mois à El-Ayoun en compagnie de cinq personnalités politiques espagno- les. Il a pu se rendre compte des manœuvres d'intimidation des Marocains qui appliquent la loi de *"L'OMERTA"* sur les Sahraouis. Accompagnés de plusieurs anges gardiens, Ramirez et ses compagnons n'ont pas réussi à recueillir toutes les informations auprès de la population menacée de représailles.

Le vol charter Madrid-El-Ayoun, s'est donc arrêté à l'aéroport de Las-Palmas de l'île de *"Gran-Canaria"* (grande canarie) à vingt minutes de vol de la capitale occupée du Sahara occidental. Après une attente de plus de trois heures, les autorités marocaines ne reviendront pas sur leur décision.

Vol non autorisé sur El-Ayoun, même pour une escale technique. Décision attendue par la plupart des membres de la délégation qui conservaient un petit espoir de fouler le sol sahraoui et même d'approcher les campements. C'était trop beau.

Le *"Charter de la paix"*, même si le plan de vol n'a pas abouti jusqu'à l'escale d'El-Ayoun, a obtenu un large succès si l'on juge par la couverture médiatique qui a été faite à cet événement. La presse écrite et audiovisuelle lui a consacré un large espace au même des [illegible] que [illegible] la [illegible] espagnole.

Selon certains officiels à Madrid, les Marocains ont été passablement irrités par cette répercussion médiatique, mais se sont abstenus de réagir, étant à court d'arguments.

M. YACOUB Khan retrouvera prochainement les dirigeants sahraouis

Au cours de cette mission, nous avons pu constater que la cause sahraouie bénéficie d'un grand soutien dans les milieux politiques et artistiques espagnols.

Sur la liste de la délégation, on relève les noms de Cristina Almeida et Antonio Romero du Congrès des députés, les sénateurs Gerardo Mesa, Joan Simo et Estebe Petrizan, Antonio Lopez président de la coordination des mairies d'Espagne et Carmen Diaz Llanos présidente de l'Association des amis du peuple sahraoui. Une longue liste dans laquelle on dénombre dix-sept [illegible], cinquante-et-un membres de partis politiques et syndicalistes, dix-huit parlementaires, quarante-quatre maires et conseillers locaux, vingt-trois intellectuels et artistes et soixante-et-onze journalistes espagnols, notamment, italiens, allemands, anglais et portugais.

Il faut dire qu'en Espagne, de nombreux hommes politiques se sentent responsables de la situation précaire que connaissent actuellement les anciennes colonies. Ils tentent de peser de tout leur poids pour corriger l'injustice commise sur le peuple sahraoui à travers le traité de Madrid de 1975.

De même qu'une bonne partie des hommes politiques et intellectuels espagnols s'apprêtent à commémorer le 500ème anniversaire de la découverte de l'Amérique (1492-1992) à leur façon. Ils dénoncent tout bonnement l'invasion du Nouveau-Monde et les atrocités commises sur les populations locales durant plusieurs siècles. Pour eux, la découverte des Amériques s'est soldée par un génocide à grande échelle.

**M.T. Messaoudi**

Christian Science Monitor

Presse américaine traduite par nos soins

Christian Science Monitor 11 Juin 1992
JARAT CHOPRA OPINION

## Le Maroc se presse au Sahara et s'y incruste

Bien oubliée, la force de paix des Nations-Unies du désert du Nord-Ouest africain a été mandatée pour organiser un référendum sur le prochain statut du Sahara Occidental et de ses habitants, les Sahraouis.
Il s'agissait de se déployer à travers cette ancienne colonie espagnole et de contrôler la tenue d'un référendum libre et sans contrainte. En principe, les sahraouis peuvent choisir entre indépendance ou intégration. En fait l'omniprésente administration marocaine a déjà déterminé l'avenir du territoire !

Tout espoir pour un référendum peut être abandonné. Le contrôle du Sahara Occidental par le Maroc est si total que des élections soutenues par les Nations-Unies ne pourraient se réaliser dans des conditions de liberté et de justice. Elles pourraient seulement servir à légitimer les prétentions d'Hassan II sur ce territoire, qui ne manifeste aucun désir de renoncer à un morceau de "la mère patrie".
Les intérêts marocains au Sahara Occidental se sont accrus après 17 ans de guerre contre le Polisario. La popularité du trône passe maintenant par la capacité du roi à conserver le Sahara Occidental. Egalement, les riches ressources phosphatières évoquent les potentialités du pétrole.
En conséquence, le Maroc s'est emparé du Sahara et ce vol est maintenant pour ainsi dire achevé.
Les agents de sécurité se pressent dans les villes du Sahara Occidental, indicateurs, espions pas si secrets, services de sécurité sous tous les uniformes possibles, police, gendarmes, soldats.
Ils vous observent dans les hôtels et vous suivent partout où vous allez. Ils vous arrêtent comme l'auteur de cet article si vous prenez une photo ou tentez un contact avec un membre de la MINURSO.
Violant les termes du processus de paix, le Maroc est en train de repeupler le Sahara Occidental pour augmenter le nombre de votants. Chaque jour, des véhicules militaires arrivent dans les ville comme El Aïoun enfermées par le front de l'est, pleins de civils préparés à voter pour le Maroc.
Déjà 120 000 noms en plus des 74000 sahraouis déjà enregistrés en tant que corps électoral pour le référendum, ont été imposés par le Maroc pour être enregistrés.
Les colons habitent dans d'immenses villages de toiles installés par le Maroc.
Les incitations à s'installer dans ces tentes sont puissantes, nourriture et logement sont gratuits.
L'essence et la nourriture sont moitié prix que partout ailleurs au Maroc et il n'y a pas de taxes ; d'attrayants aménagements ont été réalisés comme le stade d'El Aïoun et le boom de la construction pour les colons marocains a doublé la population d'El Aïoun.
Le développement économique et politique du Sahara coûte aux marocains 260 millions de dollars par an. Cet investissement a renforcé la résolution des marocains à maintenir l'occupation du territoire.

A l'opposé, il n'y a pas de présence de fait des Nations-Unies.
Pour entretenir un sentiment de sécurité avant le référendum, la plus grande partie des missions de l'ONU correspond à l'éducation au droit de vote, à la prise de conscience de la campagne à travers les manifestations de la présence de l'ONU et les contacts avec les habitants.

Mais le quartier général de la MINURSO a été isolé par les marocains comme le sont ces hôtels dans lesquels les officiels de la MINURSO résident. Les voitures des Nations-Unies ne peuvent s'en écarter.
Les contrôles balisent toutes les routes du Sahara. Il n'y a aucune liberté de mouvement, pourtant indispensable à établir la confiance dans le processus de paix.

Même si des sortes d'élections étaient possibles, l'infrastructure du Sahara Occidental ne permettrait pas de se soustraire au Maroc.
De nouvelles lignes haute-tension ont été construites pour amener l'électricité à la population en augmentation et garantir sa dépendance à l'égard du Maroc. Les seules bonnes routes viennent et partent vers le Maroc. Le principal port de la région est Agadir au Nord du Sahara Occidental. Comme les Nations-Unies l'ont découvert, le contrôle marocain sur les approvisionnements est total. Les équipements prévus pour la MINURSO ont été souvent retardés par les autorités marocaines.
Tout ceci ne peut représenter des conditions pour un référendum libre et régulier. De toutes les élections contrôlées par l'ONU en Namibie, au Nicaragua, à Haïti, aucune n'a été aussi entravée que dans le cas du référendum au Sahara Occidental. Même les Khmers rouges qui ne contrôlent qu'une partie du Cambodge ne menacent pas les élections qui leur sont proposées de la manière dont les marocains imposent leur loi sur les résultats.
Les Nations-Unies ne peuvent remplir leur mandat sans la coopération du Maroc. Comment la communauté internationale va-t-elle réagir ?
Va-t-elle condamner le Maroc ou considérer que l'occupation du Sahara est inévitable ?
Le remaniement du plan de paix pour rendre compte de ces questions sera un premier pas.

JARAT CHOPRA est un chercheur associé aux travaux sur la paix comme juriste international sur Thomas Watson Institute des Etudes Internationales. Brown université.

*REPUBLIQUE ARABE SAHRAOUIE DEMOCRATIQUE*
*MINISTERE DE L'INFORMATION*

*-COMMUNIQUE DE PRESSE-*

*DANS SON RAPPORT DU 18 JUIN 1992, LE ''COMITE D'APPROPRIATION DU CONGRES AMERICAIN ''SOUTIENT TOTALEMENT LE PLAN DE PAIX DES NATIONS-UNIES POUR LE SAHARA OCCIDENTAL'' ET EXPRIME SA ''PROFONDE PREOCCUPATION''POUR LE RETARD PRIS DANS L'ORGANISATION DU REFERENDUM PREVU AU SAHARA OCCIDENTAL EN JANVIER DE CETTE ANNEE.*

*''LE PLAN DE PAIX SIGNE PAR LE MAROC ET LE POLISARIO, NOTE LE RAPPORT, STIPULE QUE LA LISTE DES VOTANS SERA CONSTITUEE DE TOUTES LES PERSONNES INCLUES DANS LE RECENSEMENT ESPAGNOL ETABLI EN 1974 DANS LE TERRITOIRE''. ''LES NATIONS-UNIES SONT AUTORISEES A AJOUTER A CETTE LISTE TOUTE PERSONNE PRESENTANT UNE PREUVE DOCUMENTEE, JUSTIFIANT QU'ELLE-MEME OU SA FAMILLE RESIDAIT AU SAHARA OCCIDENTAL AU MOMENT DU RECENSEMENT. LE MAROC (...) A PRESENTE A L'ONU UNE LISTE SUPPLEMENTAIRE DE 120.000 NOMS''.*

*'' LE COMITE, POURSUIT LE RAPPORT, CROIT QUE CETTE QUESTION DOIT ETRE RESOLUE RAPIDEMENT'' PUISQUE, ''IL YA 17 ANS, QUE LA COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE A DONNEE SON OPINION CONSULTATIVE CONCLUANT QUE LE PEUPLE DU SAHARA OCCIDENTAL A LE DROIT A L'AUTODETERMINATION, ET QUE NI L'ESPAGNE, NI LE MAROC N'ONT LE DROIT A L'EXERCICE DE SOUVERAINETE SUR LE TERRITOIRE''.*

*'' LE COMITE, SOULIGNE LE RAPPORT, APPELLE LE MAROC ET LE POLISARIO A COOPERER PLEINEMENT AVEC L'ONU. LE COMITE EST EGALEMENT CONCERNE, DU FAIT QUE LES VIOLATIONS DU CESSEZ-LE-FEU PEUVENT MENACER LE PLAN DE PAIX ET LE REFERENDUM''. UN RAPPORT PUBLIE (FIN MAI) PAR LE SECRETAIRE GENERAL DES NATIONS UNIES INDIQUE QUE 102 VIOLATIONS ONT ETE SIGNALEES DONT 97 SONT ATTRIBUEES AU MAROC''.*
*''LE RAPPORT PRECEDDENT (FIN FEVRIER) MENTIONNE 77 VIOLATIONS DONT 75 SONT A IMPUTER SUR LE COMPTE DU MAROC''.*
*'' LE COMITE APPELLE LES DEUX PARTIES A ADHERER ENTIEREMENT AUX TERMES DU CESSEZ-LE-FEU''.*

*'' LE COMITE, CONCLUT LE RAPPORT, APPELLE LE PRESIDENT DES USA A PRENDRE EN CONSIDERATION LE RESPECT DU PLAN DE PAIX DANS LA FORMULATION DE FUTURES DEMANDES D'ASSISTANCE AU MAROC''.*

*LE 25 JUIN 1992*

Avec l'association France Libertés

# La présidente des femmes sahraouis reçue à l'hôtel de ville

François Geindre a reçu jeudi Mme Ahmed, présidente des femmes sahraouis. A cette occasion, le maire s'est engagé à sensibiliser les Hérouvillais ainsi que les élus de l'agglomération aux problèmes de cette population occupée par le Maroc.

Parrainée par l'association France Libertés, la fondation de Danièle Mitterrand, Mme Senia Ahmed effectue actuellement un voyage d'information à travers l'Hexagone. Ceci, non seulement pour sensibiliser les auditeurs de chaque ville traversée, mais également en vue de préparer l'accueil en France d'enfants sahraouis pendant les vacances.

Après avoir souligné le travail de France Libertés, le maire a rappelé qu'une coopération étroite entre Hérouville et Agnam empêche la contractualisation d'un deuxième jumelage avec le peuple sahraoui. Néanmoins, François Geindre a annoncé sa volonté de mobiliser population et associations hérouvillaises sur ce sujet.

En outre, il s'est engagé à répercuter auprès des élus locaux l'appel lancé par cinq maires en février dernier : une déclaration exigeant l'application immédiate de la résolution 690 du Conseil de sécurité de l'ONU, qui place sous le contrôle de cette dernière l'organisation d'un référendum d'autodétermination les peuples du Sahara occidental. Enfin, une campagne d'information sera lancée par la ville d'ici le moins de juin. A cette date, la possibilité d'un accueil de jeunes sahraouis pourrait être envisagée à Hérouville.

OUEST-FRANCE 30 mars -1992

La dépêche du Midi 20 mars 1992

LES RENCONTRES D'ALBI

# A l'écoute des femmes sahraouies

Senia Ahmed, fondatrice et présidente des femmes sahraouies, est venue porter témoignage des femmes de son pays au sein du colloque « Femmes, pouvoirs ». Ce propos était intéressant à plus d'un titre. Par l'ouverture du débat au plan international. Par le courant de solidarité qui existe avec ces territoires sahraouis, jumelés avec la ville d'Albi. Par les actions concrètes qui sont menées, en particulier par le biais du milieu médical albigeois.

Quant à Senia Ahmed, responsable d'une willaya, directrice de l'école de formation professionnelle des femmes sahraouies, son intervention portait sur « Comment être femme musulmane et sahraouie et faire fonctionner sa propre société, restructurer l'éducation des enfants, assurer l'alphabétisation et l'éducation de toute la population sahraouie qui, en plein désert, a réussi une sédentarisation en développant l'agriculture et la culture ».

A Albi, Senia Ahmed, accompagnée du représentant en France du Front Polisario, M. B. Sayed, doit effectuer différentes rencontres. Ces hôtes sahraouis vont notamment participer, ce samedi soir, à la fête kurde à Pratgraussals.

E. G.

**Senia AHMED et Baba SAYED, du Front Polisario, ont participé au colloque « Femmes pouvoirs », au centre**

Télérama 21 mars 1992

Documentaire

**Goulili, dis-moi ma sœur, femmes du Sahara occidental**
par un collectif

En 1976, après quinze ans de colonisation, l'Espagne se retire du Sahara occidental. Aussitôt, le Maroc et la Mauritanie jouent les envahisseurs. Alors, la résistance sahraouie, née en 1973 avec la création du Front Polisario, redouble d'efforts pour obtenir l'indépendance.

Après le retrait de la Mauritanie, le roi Hassan II accepte le principe d'un référendum au terme duquel les Sahraouis choisiront entre l'indépendance et l'intégration au Maroc.

Ce référendum, dont l'ONU avait fixé la date pour janvier 92, n'a toujours pas eu lieu. Actuellement, le peuple sahraoui continue à se battre, les hommes au front, les femmes et les enfants dans des camps de fortune. C'est dans un camp de réfugiés proche de l'Algérie qu'a été réalisé ce film.

*Goulili* (un mot arabe qui signifie : *« Dis-moi ma sœur »*) se compose d'une suite de portraits de femmes séparées de leurs maris, puisque tous les hommes sont au front.

En plein désert, une véritable société s'est constituée. Certaines femmes reviennent de l'étranger, où elles ont suivi une formation d'infirmière ou d'enseignante.

Elles sont formidables, ces femmes. Elles font preuve d'une dignité et d'un courage rares. Malgré les arrestations, les exécutions, la torture...

Résolument optimistes, sans haine, elles prennent la parole : *« Je n'aime pas la politique. Je n'aime que la vérité »*, dit l'une d'elles. Et leur vérité, c'est le droit de vivre librement sur leurs terres.

**Bernard Génin**

Français (1 h 20). Sur une idée de Giselle Kirjner. Image : Anne Khri-